Nations Unies S/PV.4954



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4954e séance

Mercredi 28 avril 2004, à 10 h 30

New York

Président :	M. Pleuger	(Allemagne)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	Etats-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. King

Ordre du jour

La situation à Chypre

04-32708 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur Chypre, publié sous la cote S/2004/302.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Kieran Prendergast Secrétaire général adjoint aux affaires. Je lui donne à présent la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Depuis le dernier exposé présenté au Conseil le 2 avril par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, M. Alvaro de Soto, il s'est passé beaucoup de choses et je n'ai nullement l'intention aujourd'hui de m'attarder sur des détails. Il faudra attendre avant de savoir quelles seront les conséquences des référendums tenus le 24 avril, conséquences qui pourraient mettre un certain temps à se manifester. Entre-temps, M. de Soto, qui a quitté l'île aujourd'hui, fait des visites d'adieu à Athènes et à Ankara, avant de revenir à New York ce week-end. Il fera un exposé au Secrétaire général la semaine prochaine, et ce dernier fera à son tour rapport au Conseil par écrit en temps voulu.

À la suite du parachèvement de l'Accord de fondation à Bürgenstock le 31 mars, les parties sont retournées à Chypre et ont préparé les référendums distincts et simultanés prévus pour le 24 avril.

En même temps, avec l'aide active de l'ONU, les parties ont continué de travailler sur un certain nombre de questions, en apportant notamment des rectificatifs techniques au plan, et en parachevant des tâches relatives aux futurs biens fédéraux, aux immeubles du Gouvernement fédéral et à l'ensemble de la structure du futur Gouvernement fédéral. Ces efforts se sont poursuivis jusqu'au dernier jour. Le texte officiel du plan a été envoyé aux parties le 23 avril, la version originale ayant été remise au Secrétaire général.

En avril également, le Secrétaire général a reçu les engagements nécessaires de la part des puissances garantes afin d'autoriser la soumission du plan aux référendums et, sous réserve de son approbation et de l'achèvement des procédures de ramification internes, de signer l'entrée en vigueur du Traité figurant dans le plan.

Le 7 avril, M. Tassos Papadopoulos, le dirigeant chypriote grec, s'adressant à la nation, a demandé aux Chypriotes grecs de rejeter le plan du Secrétaire général – d'opposer, en fait « un non retentissant » au plan Annan, comme il l'a dit. Les raisons données par M. Papadopoulos étaient vastes et considérables.

En rejetant le plan, M. Papadopoulos a rejoint M. Rauf Denktash, qui a également donné des raisons vastes et considérables pour rejeter le plan.

Paradoxalement, chaque dirigeant a affirmé que le plan, sous sa forme finale, menaçait la sécurité et la sûreté de son peuple, et cédait aux principales exigences de l'autre partie.

Il y a eu cependant un certain nombre de dirigeants politiques de chacune des parties qui étaient favorables à la réunification de Chypre, conformément au plan du Secrétaire général, notamment M. Mehmet Ali Talat, qui préconisait avec force un « oui » et qui, de concert avec M. Serdar Denktash, a dirigé l'équipe chypriote turque à Bürgenstock, et continue de le faire. Un autre dirigeant important du camp chypriote grec, M. Mustafa Akinci, a été un fervent partisan du « oui ».

Du côté chypriote grec, les deux prédécesseurs immédiats de M. Papadopoulos – M. Glafcos Clerides et M. George Vassiliou – et le dirigeant de l'un des deux plus grands partis politiques, M. Nicos Anastasiades, ont vivement préconisé l'acceptation du plan, ce qu'ont fait un certain nombre d'autres personnalités importantes. Toutefois, le principal parti politique, le parti AKEL, traditionnellement en faveur d'une solution, dirigé par M. Dimitris Christofias, a demandé un report du référendum pour avoir plus de temps pour expliquer le plan aux populations et

également pour obtenir certains éclaircissements et certaines assurances. Mais ni M. Papadopoulos ni aucune autre partie officielle au processus n'a demandé un report. Le parti AKEL a indiqué par la suite que si certaines garanties non spécifiées de sécurité étaient données par le Conseil de sécurité avant le référendum, il pourrait à ce moment-là appuyer le plan.

Le Conseil se souviendra que le Secrétaire général lui avait fait rapport par écrit le 16 avril, lui demandant de prendre des décisions prévues dans le plan, notamment en matière de sécurité. Bien que cette procédure eût été prévue de longue date, elle est devenue d'autant plus importante lorsque les questions de sécurité et de mise en oeuvre sont devenues, pour les populations, des sujets primordiaux de préoccupation à l'approche du vote.

En fait, à la suite du résultat de l'examen de la question par le Conseil, le parti AKEL a demandé, selon ses termes, un « non doux », mais a exprimé l'espoir que cela se traduirait en temps utile par un « oui » significatif lors d'un deuxième référendum.

Ce n'est pas le moment d'expliquer en détail de quelles informations les populations de l'île disposaient ou pas pendant la campagne référendaire, ou de se perdre en préoccupations non fondées sur la sécurité de l'emploi pour les fonctionnaires dans les nouvelles structures envisagées, ou de parler de la question de l'accès aux médias par des personnalités internationales de l'ONU et de l'Union européenne qui étaient prêtes à expliquer le plan et les engagements de la communauté internationale. Cependant, ces questions ont été directement évoquées par M. de Soto auprès de M. Papadopoulos. Les membres du Conseil savent que ces questions ont été soulevées dans d'autres instances.

En fait, comme chacun le sait, l'Accord de fondation n'a pas été approuvé par les référendums du 24 avril. Dans le référendum chypriote grec, le résultat a été de 24,17 % pour et de 75,83 % contre. Du côté turc, le résultat a été 64,91 % pour et de 35,09 % contre. Comme le plan devait être approuvé par les deux parties, l'Accord de fondation n'entrera pas en vigueur.

Le Secrétaire général respecte le résultat des référendums, mais il n'en regrette pas moins que l'on ait laissé passer une chance historique et remarquable de régler la question de Chypre. Ainsi donc, l'objectif visé par les efforts déployés par le Secrétaire général ces quatre dernières années et demie, à savoir la réunification de Chypre avant l'accession à l'Union européenne le 1er mai, n'a pas été atteint.

Le Secrétaire général reste convaincu que le plan qui a été soumis représente un compromis juste, viable et soigneusement équilibré – un compromis qui répond aux exigences de base de toutes les parties concernées. Le plan est conforme aux paramètres convenus depuis longtemps en faveur d'une solution et à la vision du Conseil de sécurité en faveur d'un règlement. Le Conseil se souviendra que, dans la résolution 1475 (2003), il a donné son plein appui au « plan soigneusement équilibré » du Secrétaire général, « qui constitue une base unique pour de nouvelles négociations ».

M. de Soto a exposé au Conseil, le 2 avril, les améliorations apportées au plan durant le processus de finalisation, conformément à l'accord du 13 février. Contrairement aux affirmations faites durant la campagne, des modifications ont été introduites, dans la mesure du possible, pour tenir compte des préoccupations clefs des deux parties, et ces modifications respectaient les paramètres du plan. Les forces favorables à un règlement des deux côtés ont largement reconnu que la version finale du plan avait été considérablement améliorée tant pour la partie chypriote grecque que pour la partie chypriote turque, tout en en préservant l'équilibre d'ensemble.

À la lumière de ce qui précède, le résultat du référendum tenu auprès de l'électorat chypriote grec, qui avait été vivement encouragé par M. Papadopoulos, soulève de sérieuses questions. Le Secrétaire général espère que la communauté chypriote grecque adoptera néanmoins, au fil du temps, un point de vue différent, après avoir effectué une analyse approfondie et mesurée de sa décision et de ses conséquences éventuelles.

Le Secrétaire général salue les Chypriotes turcs qui ont approuvé le plan, en dépit des importants sacrifices qu'il implique pour nombre d'entre eux. Dans cette décision, les Chypriotes turcs ont, sans nul doute, été encouragés par la ferme autorité de M. Talat et par l'appui clair et sans équivoque donné au « oui » par le Gouvernement turc. Le Secrétaire général regrette que les Chypriotes turcs ne puissent pas, eux aussi, bénéficier des avantages de l'appartenance à l'Union européenne, au 1er mai 2004. Il espère que l'on trouvera le moyen d'atténuer la situation difficile

dans laquelle se trouve la population en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Il se félicite des mesures prises récemment par l'Union européenne dans cette direction.

De son côté, le Secrétaire général a commencé à réfléchir sérieusement aux incidences du résultat et à ce qu'il implique pour l'avenir. Bien que le résultat du vote de samedi soit décevant, l'Organisation des Nations Unies n'a toutefois jamais été aussi proche de régler l'un des conflits les plus délicats et les plus complexes inscrits à son ordre du jour. Cet accomplissement doit être préservé, en attendant, nous l'espérons, une réévaluation fondamentale de la part des Chypriotes grecs.

Je ne voudrais pas préjuger des conclusions que le Secrétaire général tirera concernant les différentes questions en jeu. Je ne pense pas non plus qu'il souhaite agir à la hâte. Ce qui importe, plutôt, c'est de procéder à une évaluation détaillée et précise de l'ensemble des incidences que le résultat de samedi dernier aura pour l'ONU et de formuler des recommandations appropriées. Comme je l'ai indiqué, le Secrétaire général entend faire parvenir au Conseil de sécurité un rapport écrit détaillé, en temps voulu. Il reviendra ensuite au Conseil, à son tour, d'examiner les incidences de la situation dans laquelle nous nous trouvons désormais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Prendergast de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.